



## Message du président

Chères concitoyennes,  
Chers concitoyens,

Le temps des fêtes nous offre l'occasion de resserrer les liens qui nous unissent à nos familles et à nos divers milieux d'appartenance. C'est aussi l'occasion de planifier l'année à venir.

Pour l'administration municipale et votre conseil d'arrondissement, cette planification prend la forme du budget que déposait le maire Jacques Olivier le 3 décembre dernier. Au-delà du caractère utilitaire de l'exercice budgétaire, celui-ci aura permis à tous les intervenants de la ville de discuter des enjeux et objectifs à mettre en commun et d'établir un consensus vigoureux et prometteur pour l'avenir.

Ce budget 2003 réserve à l'arrondissement du Vieux-Longueuil une dotation de 36 743 433 \$ pour réaliser sa mission, dont 1 840 195 \$ proviendront directement de nos revenus autonomes, c'est-à-dire les revenus tirés principalement de la tarification des activités ou programmes offerts par les services de l'arrondissement : billets pour les activités, événements ou spectacles organisés par le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire, tarification des divers permis émis par le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection ou encore par le Service des travaux publics.

Ces trois secteurs d'activité sont au cœur même de la vie de l'arrondissement, lequel a pour mission de répondre aux besoins et désirs de ses résidents en organisant et dispensant ces services dans un souci constant de service à la clientèle, de respect des valeurs locales et de gestion rigoureuse.

En 2003, votre conseil d'arrondissement s'acquittera de cette mission en poursuivant les enjeux, priorités et objectifs suivants :

- Maintenir le niveau et la qualité des services actuels;
- Soutenir les projets vie de quartier et les principaux partenaires qui y participent;
- Positionner les arts et la culture comme levier social et communautaire;
- Procéder à la réorganisation de la division des bibliothèques pour mieux répondre aux besoins.

Voilà ce à quoi s'engage votre conseil pour l'année qui vient. Nous continuerons à être très

attentifs aux besoins et désirs que vous exprimerez tout au long de l'année afin de maintenir la qualité et le cachet particulier qui font la spécificité de la vie dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil. Votre vigilance et votre collaboration, votre participation active à la vie de l'arrondissement et votre fierté d'y vivre en seront à la fois le gage et le témoignage.

Le président de l'arrondissement du Vieux-Longueuil,

Claude Gladu



**JOYEUX NOËL ET BONNE ANNÉE  
À TOUS LES CITOYENS ET LES CITOYENNES !**

## Horaires spéciaux du temps des fêtes

Du 23 décembre au 3 janvier

### SERVICES MUNICIPAUX

Fermés du 24 au 26 décembre  
et du 31 décembre au 2 janvier.

### COMPTOIR DE LA PERCEPTION DES TAXES ET SERVICE DE L'URBANISME, DES PERMIS ET DE L'INSPECTION

Fermés du 24 décembre au 2 janvier.

### DÉBRIS DE CONSTRUCTION CENTRE DE TRI TRANSIT I

Poste des citoyens fermé les 25, 26 décembre,  
1<sup>er</sup> et 2 janvier.

Renseignements : (514) 352-2025

### MATIÈRES RECYCLABLES

Pas d'enlèvement les 25, 26 décembre,  
1<sup>er</sup> et 2 janvier.

### ORDURES MÉNAGÈRES

Service régulier offert les 24,  
27, 31 décembre et 3 janvier.



## SOMMAIRE

Page A-

- Budget 2003 ..... 2
- Services aux citoyens ..... 3
- Loisir, culture et vie communautaire ... 4 et 5
  - Bibliothèque municipale
  - Piscine Olympia et Centre sportif Montpetit
  - Calendrier des événements et spectacles
  - Des partenariats réussis
- Urbanisme, permis et inspection ..... 6
- Déneigement et matières recyclables ..... 7
- Parc régional : pour les amateurs de plein air et de sports d'hiver. .... 8

## Séances du conseil d'arrondissement

Les prochaines séances publiques auront lieu les lundis 13 janvier, 10 février, 10 mars et 7 avril à 19 h au bureau d'arrondissement, 300, rue Saint-Charles Ouest. Bienvenue !

On peut joindre le président ou les membres du conseil d'arrondissement par courriel à l'adresse suivante : [president.vieux-longueuil@ville.longueuil.qc.ca](mailto:president.vieux-longueuil@ville.longueuil.qc.ca) ou par téléphone au 463-7081.

# Budget 2003

**Équité**  
**Rigueur**  
**Créativité**

## VIEUX-LONGUEUIL - RÉPARTITION BUDGÉTAIRE 2003

Services administratifs	1 218 619 \$
Loisir, culture et vie communautaire	8 837 842 \$
Travaux publics	25 553 332 \$
Urbanisme et permis	1 113 640 \$
Total des dépenses	36 743 433 \$
Moins : revenus de l'arrondissement	1 840 195 \$
Dotations de l'arrondissement	34 903 238 \$

## EXEMPLE D'APPLICATION DES TAUX DE TAXATION ET DE LA TARIFICATION

Impact sur une résidence unifamiliale type

VIEUX-LONGUEUIL



	2002	2003
Valeur type	113 916 \$	113 916 \$
Taux taxes foncières	1,650	1,645
Montant taxes foncières	1 879,61 \$	1 873,92 \$
Total des tarifs	44,85 \$	32,48 \$
Total • Compte de taxes	1 924,56 \$	1 906,39 \$
<b>Écarts 2002-2003</b>	<b>-1 %</b>	
par année	-18,07 \$	
sur 4 versements • par versement	-4,52 \$	

## EXEMPLE D'APPLICATION DES TAUX DE TAXATION ET DE LA TARIFICATION

Impact sur un immeuble type de 6 logements et plus

VIEUX-LONGUEUIL



	2002	2003
Valeur type	187 432 \$	187 432 \$
Taux taxes foncières	1,650	1,645
Montant taxes foncières	3 092,63 \$	3 083,26 \$
Total des tarifs	74,75 \$	54,13 \$
Total • Compte de taxes	3 167,38 \$	3 137,38 \$
<b>Écarts 2002-2003</b>	<b>-1 %</b>	
par année	-30,00 \$	
sur 4 versements • par versement	-7,50 \$	

## LES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION

Taxes foncières	2002	2003
Générale par secteur	1,560	1,536
Communauté métropolitaine de Montréal	0,036	0,035
Effet de la création de l'Agence métropolitaine de transport	0,050	0,057
Réforme de la sécurité publique	0,004	0,017
Taxe d'arrondissement	0,000	0,000
<b>Total de la taxe foncière</b>	<b>1,650</b>	<b>1,645</b>
<b>Taxe sur les immeubles non résidentiels</b>	<b>1,260</b>	<b>1,260</b>
<b>Autres taxes et tarifications</b>		
Eau par compteur non résidentiel • Tarif par mètre cube	0,1763 \$	0,1763 \$
Tarif eau brute par 1 000 gallons	0,1500 \$	0,1500 \$
Surtaxe sur terrains desservis	0,825 \$	0,822 \$
Collecteurs sanitaires et pluviaux au mètre carré	0,0598 \$	0,0433 \$

Tous les détails du budget disponibles sur le site Web : [www.ville.longueuil.qc.ca](http://www.ville.longueuil.qc.ca)



**30%**  
de  
rabais

sur **TRANSFERT SUR TOILE,**  
**ENCADREMENT PERSONNALISÉ et LAMINAGE.**

*Un juste rapport qualité/prix!*

Reproductions de peintres québécois et photolithographies

PLACE LONGUEUIL • Tél.: (450) 651-0953

Plus de  
20 000 images en  
catalogues...

**a t h e n a**  
l'art • en • évolution

# Services aux citoyens

Si vous souhaitez influencer les décisions municipales en exprimant votre opinion ou si vous désirez tout simplement obtenir des renseignements, voici les différents moyens mis à votre disposition.

## VOTRE DROIT DE PAROLE !



Pour soumettre votre opinion ou une demande ou pour porter plainte, vous pouvez avoir recours à votre conseiller municipal.

### LES SÉANCES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Les séances du conseil d'arrondissement du Vieux-Longueuil se tiennent à 19 h le lundi de la semaine précédant le troisième mardi de chaque mois, au 2<sup>e</sup> étage du bureau d'arrondissement du Vieux-Longueuil situé au 300, rue Saint-Charles Ouest.

Vous pouvez assister à ces séances et profiter de la période de questions réservée au public pour soumettre votre opinion ou votre demande.

### LES COMITÉS ACTIFS

Vous pouvez aussi transmettre une lettre à l'un des comités actifs, soit :

- Comité consultatif d'urbanisme
- Comité consultatif sur le patrimoine
- Comité de la culture du Vieux-Longueuil
- Comité d'orientation familiale
- Comité sur l'embellissement et l'environnement
- Comité sur la circulation
- Comité sur le Parc régional de Longueuil
- Comité de loisir, sport et développement communautaire

Selon l'objet de votre demande, celle-ci sera acheminée au comité concerné. Vous devez transmettre votre correspondance au :

**Bureau d'arrondissement et secrétariat du conseil**  
300, rue Saint-Charles Ouest  
Longueuil (Québec) J4H 1E6  
Téléphone : 463-7090

### VOTRE CONSEILLER MUNICIPAL

Vous pouvez aussi communiquer avec votre conseiller municipal en écrivant ou en téléphonant à la :

**Présidence de l'arrondissement du Vieux-Longueuil**

300, rue Saint-Charles Ouest  
Longueuil (Québec) J4H 1E6  
président.vieux-longueuil@ville.longueuil.qc.ca  
Téléphone : 463-7081



### DES SOURCES D'INFORMATION À CONSULTER RÉGULIÈREMENT !

Si vous vous intéressez à la vie municipale ou aux activités et événements offerts par votre arrondissement ou votre municipalité, n'hésitez pas à consulter les différentes sources d'information mises à votre disposition :

- Journal *Ici Longueuil* publié six fois par année
- **Guide loisir, culture et vie communautaire**
- Communiqués publiés dans les journaux locaux
- Différentes publications disponibles dans les présentoirs des édifices municipaux
- **Site Internet** : [www.ville.longueuil.qc.ca/vieux-longueuil](http://www.ville.longueuil.qc.ca/vieux-longueuil)

Le site Internet est d'ailleurs un des meilleurs outils à consulter, car il renferme une multitude de renseignements. En plus de pouvoir y obtenir plusieurs dépliants ou documents en format « pdf », vous pouvez accéder à différents liens qui vous aident de suivre l'actualité :

- La capsule « à surveiller »
- Le calendrier des événements et activités
- Les communiqués de presse, qui sont tous publiés dans la page d'accueil de la Ville de Longueuil.

### DES SERVICES ACCESSIBLES EN PERMANENCE !

En dehors des horaires habituels des services municipaux, vous pouvez téléphoner au Service des travaux publics lorsque vous désirez déclarer toute défectuosité à des composantes de la voie publique : feu de circulation, lampadaire de rue, aqueduc, égout, chaussée ou trottoir, etc.

Pour contacter les services de protection et d'urgence (police ou incendie) de manière non urgente ou si vous souhaitez porter plainte relativement à la réglementation concernant la qualité de vie qui peut toucher, entre autres, le bruit excessif, le contrôle des chiens, l'ordre et la paix dans les endroits publics et les parcs, vous pouvez vous adresser au Service de la police.

**Service des travaux publics**  
(plaintes concernant la voirie locale) 463-7084

**Service de la police**  
(plaintes concernant la réglementation) 463-7087



## POUR VOTRE INFORMATION

C'est avec plaisir que les services d'arrondissement répondront à vos questions. Considérant les récents changements organisationnels, il est fortement conseillé de téléphoner avant de vous rendre à l'un des édifices municipaux afin de vous éviter des déplacements inutiles.

VILLE de  
**LONGUEUIL**  
bonjour !

### NOUVEAUX NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

La Ville de Longueuil procède à l'implantation d'un nouveau système téléphonique qui desservira une grande partie de ses bâtiments municipaux. Prenez note des numéros maintenant en vigueur dans votre arrondissement. Conservez le répertoire ci-dessous jusqu'à la parution du prochain annuaire téléphonique.



### ARRONDISSEMENT DU VIEUX-LONGUEUIL (450)

Bureau d'arrondissement .....463-7090  
Secrétariat du conseil d'arrondissement  
Service à la clientèle et communications  
Présidence d'arrondissement .....463-7081  
Direction d'arrondissement.....463-7082  
Service de l'administration .....463-7089  
Info-taxes .....923-7022

Service de l'urbanisme,  
des permis et de l'inspection .....463-7083  
Service des travaux publics.....463-7084  
Service du loisir, de la culture  
et de la vie communautaire .....463-7085  
Bibliothèque municipale .....463-7180  
Centre culturel Jacques-Ferron.....463-7181  
Services de protection et d'urgence ..463-7009  
Incendie – prévention .....463-7028  
Police – renseignements .....463-7087  
Si vous connaissez le poste .....463-7100

#### Renseignements généraux

Arr. du Vieux-Longueuil .....463-7080  
Ville de Longueuil .....463-7000

# Loisir, culture et vie

## CLUB DE LECTURE

### sur les traces du Seigneur des Anneaux !

6 À 12 ANS

Pour donner suite au grand succès de l'été dernier, le club de lecture de la bibliothèque est de retour et renaît sous une nouvelle forme, celle du *Seigneur des Anneaux*. Chaque participant recevra un journal de bord et une mascotte qu'il fera évoluer sur un panneau de jeu qui illustre son cheminement de lecture jusqu'au but final. Des rencontres occasionnelles permettront aux membres du club d'échanger et de partager leurs découvertes.

L'activité est offerte gratuitement dans cinq succursales de la bibliothèque. Il est possible de s'inscrire en tout temps, en se présentant dans la succursale de son choix durant les heures d'ouverture. **La carte de bibliothèque est obligatoire.**

Vous pouvez obtenir des renseignements additionnels en téléphonant au 463-7100 à Nicole Bourgon, poste 2438, ou à Sophie Royer, poste 2440.

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Pour connaître la disponibilité d'un document et sa localisation ou pour connaître les horaires et les adresses des différentes succursales ainsi que les activités et les services qui y sont offerts, il suffit de :



Consulter le catalogue de la bibliothèque  
[www.ville.longueuil.qc.ca/vieux-longueuil/bibliotheque](http://www.ville.longueuil.qc.ca/vieux-longueuil/bibliotheque)  
Renseignements : 463-7180

## PISCINE OLYMPIA

Saviez-vous...

- Que la piscine Olympia est équipée d'une chaise hydraulique pour faciliter l'entrée dans l'eau et la sortie des personnes ayant un handicap ?
- Qu'un nouveau préalable est exigé pour s'inscrire à la médaille de bronze ? Le niveau AquAventure 12 est maintenant exigé.
- Que la carte d'abonnement des bains libres de la piscine municipale Olympia est aussi valide à la piscine du Centre sportif Montpetit ?



Piscine Olympia – 670, rue Darveau  
Renseignements : 646-8260

## UN NOUVEAU LOOK POUR SES 20 ANS !

À l'occasion de son 20<sup>e</sup> anniversaire, le Centre sportif du collège Édouard-Montpetit a renouvelé son image en laissant tomber le nom de Sportclub Montpetit pour celui de Centre sportif Montpetit.

Le Centre sportif a non seulement rafraîchi la couleur de ses murs, mais il en a aussi profité pour améliorer son service à la clientèle en créant un nouveau mode d'inscription. Dorénavant, en plus de pouvoir s'inscrire sur place ou par téléphone, les usagers pourront le faire grâce à Internet.

Centre sportif Montpetit – 260, rue De Gentilly Est  
[csmontpetit@collegeem.qc.ca](mailto:csmontpetit@collegeem.qc.ca) - [www.collegeem.qc.ca](http://www.collegeem.qc.ca)  
Renseignements : 651-4720



## Horaires spéciaux du temps des fêtes

Du 23 décembre au 3 janvier

### CENTRE JEANNE-DUFRESNOY

Fermé du 24 au 26 décembre et les 28 et 29 décembre ainsi que du 31 décembre au 2 janvier.

### CENTRE CULTUREL JACQUES-FERRON

Accueil fermé du 23 au 26 décembre et du 30 décembre au 2 janvier.

### BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Toutes les succursales sont fermées du 24 au 26 décembre et du 31 décembre au 2 janvier.

### ARÉNAS

Fermés du 24 au 26 décembre et du 31 décembre au 2 janvier.

### PISCINE OLYMPIA

Fermée du 24 au 26 décembre et du 31 décembre au 2 janvier.

### PARC RÉGIONAL DE LONGUEUIL

Fermé à partir de 17 h les 24 et 25 décembre ainsi que les 1<sup>er</sup> et 2 janvier.

Renseignements : 463-7085



## CALENDRIER : [www.ville.longueuil.qc.ca/calendrier](http://www.ville.longueuil.qc.ca/calendrier)

### ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

Renseignements : 463-7085

24 janvier au 2 février

Tournoi national de hockey pee-wee dans les arénas de l'arrondissement

7 au 9 février

Tournoi de basketball mini à l'école secondaire Saint-Jean-Baptiste

6 au 9 mars

Tournoi provincial de ringuette à l'aréna Olympia et au Centre sportif communautaire

14, 15 et 16 mars

Jeux du Vieux-Longueuil 2003 au Centre sportif Montpetit

29 mars au 6 avril

(fins de semaine seulement)

Festival provincial novice de hockey présente des matchs non compétitifs dans les arénas de l'arrondissement.

### ÉVÉNEMENTS DE LA DIVISION DES ARTS ET DE LA CULTURE

Renseignements : 463-7181

15 janvier à 10 h

Début de la vente des billets du carnet culturel au Centre culturel Jacques-Ferron

2 février à 14 h

**Le carnaval des animaux**

4 À 8 ANS

Spectacle pour enfants présenté au Centre vie de quartier Notre-Dame-de-la-Garde

23 février à 14 h

**La maladie fantastique**

4 À 8 ANS

Spectacle pour enfants présenté au Centre communautaire Le Trait d'Union

27 février à 20 h

**Christian Vézina, poèmes pour tous**

Spectacle « Coup de cœur » présenté à l'église St. Mark

30 mars à 14 h

**Au royaume de la ferraille**

5 À 10 ANS

Spectacle pour enfants présenté au Centre culturel Jacques-Ferron

28 au 30 mars

**Salon du printemps 2003 - AAPL**

Exposition présentée à la salle Jean-Louis-Millette du Théâtre de la Ville

### EXPOSITIONS PRATT & WHITNEY CANADA

340, rue Saint-Charles Ouest

Renseignements : SODAC, 463-0004

3 février au 1<sup>er</sup> mars

**Luc Béland, collages et dessins**



Pour plus de détails concernant les activités et les événements offerts par le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire et ceux des organismes partenaires locaux, consultez l'édition du 11 décembre du *Guide loisir, culture et vie communautaire*, disponible également sur Internet : [www.ville.longueuil.qc.ca/vieux-longueuil](http://www.ville.longueuil.qc.ca/vieux-longueuil).

# communautaire

*Soyons fiers des partenariats réussis !*

## LE CENTRE VIE DE QUARTIER LIONEL-GROULX UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

En décembre 2001, la Ville de Longueuil annonçait la tenue d'importants travaux d'aménagement de locaux communautaires dans le quartier Lionel-Groulx. En effet, il devenait impérieux de doter ce secteur de nouvelles structures d'accueil et de services aux citoyens. La municipalité projetait ainsi d'acquiescer et de rénover le Centre communautaire Le Trait d'Union, situé au 3100, rue Mousseau, et d'agrandir le chalet Lionel-Groulx du 265, rue Toulouse.

Grâce à une importante participation financière du ministère des Affaires municipales et de la Métropole, qui s'est ajoutée à celle de la municipalité, les travaux de rénovation et de construction ont débuté au printemps dernier et ont connu leur aboutissement à l'automne.



## UNE MAISON DE LA FAMILLE !

Depuis septembre 2002, la superficie du chalet Lionel-Groulx a donc quadruplé et abrite le nouveau Centre vie de quartier Lionel-Groulx. La gestion et l'animation de ce centre ont été confiées par protocole d'entente à la Maison de quartier Desormeaux. Déjà bien implanté dans le milieu, cet organisme occupe maintenant ses nouveaux locaux au 267, rue Toulouse. Il y offre des services très diversifiés et axés principalement sur les besoins des familles, entre autres, l'aide parentale, l'aide aux devoirs, la consultation individuelle et les cliniques de vaccination en collaboration avec le CLSC, en plus d'offrir une halte-garderie ainsi que plusieurs autres programmes favorisant l'échange et l'entraide au sein de la population du quartier.

Le protocole d'entente prévoit également que le Centre communautaire Le Trait d'Union, situé à proximité, pourra utiliser les heures disponibles pour y offrir certaines activités récréatives.

De plus, grâce à l'acquisition du Centre communautaire Le Trait d'Union, l'arrondissement sera davantage en mesure d'appuyer l'administration du nouveau centre dans sa volonté d'accorder la priorité de son intervention au développement des services à la communauté.

La Ville de Longueuil et principalement l'arrondissement du Vieux-Longueuil sont heureux de s'être associés à la Maison de quartier Desormeaux et au Centre communautaire Le Trait d'Union. Ce partenariat contribue à doter le quartier Lionel-Groulx de centres de services accessibles et adaptés aux besoins de sa population.

## LE BALLET CLASSIQUE UNE BELLE AVENTURE ARTISTIQUE

La tradition du ballet classique à Longueuil remonte à plus de 45 ans, soit aux environs de 1957. Mme Claire Brind'Amour donnait à l'époque ses cours dans la salle du conseil de l'hôtel de ville. Dès l'ouverture du Centre culturel Jacques-Ferron, à l'automne 1967, l'école de ballet classique s'y installe.

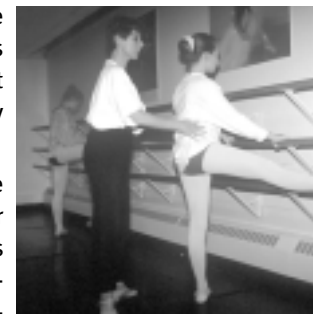
Mme Brind'Amour en assura la gestion et la direction jusqu'en 1986, offrant aux jeunes demoiselles des cours de ballet dans la plus pure tradition classique, avec accompagnement au piano. C'est également dans ces mêmes locaux que, de 1974 à 1976, la troupe des Ballets Modernes de Hugo de Pot a connu ses premières heures.



## LA TRANSITION ET LA CONTINUATION

Au moment de prendre sa retraite, Mme Brind'Amour s'est adressée à Mme Véronique Landory, une danseuse étoile très talentueuse des Grands Ballets Canadiens, l'invitant à prendre la relève de l'école et à poursuivre ainsi l'enseignement du ballet classique. Mme Landory était toute désignée pour en assurer la direction artistique.

À cette époque, la municipalité accepte toutefois de prendre en charge la gestion de l'école : inscriptions, locaux, embauche du professeur et des pianistes. Dès lors, le ballet classique fait partie des ateliers culturels offerts par l'arrondissement, mais cet enseignement a toujours profité d'un statut particulier, probablement à cause du nombre d'inscriptions, de la durée des cours et de la nature même de ceux-ci.



## UN PARTENARIAT RÉUSSI

La philosophie d'intervention du Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire favorisant, entre autres, la prise en charge des activités culturelles et de loisir par les citoyens, la gestion et l'organisation du ballet classique ont donc été confiées, à l'automne 2002, à un organisme culturel de renom, l'école Nos Voix Nos Visages. C'est ainsi que tout près d'une centaine de jeunes filles recevront, encore cette année, un enseignement de qualité en ballet classique.

À la fois art et athlétisme, le ballet classique développe la grâce et la force, la souplesse, le goût du dépassement et le pouvoir de concentration. La danse, un exercice complet !



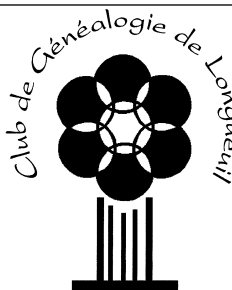
### Renseignements :

Maison de quartier Desormeaux, 442-4019  
Centre communautaire Le Trait d'Union, 647-1107



### Ballet classique Nos Voix Nos Visages

Centre culturel Jacques-Ferron, 100, rue Saint-Laurent Ouest  
Renseignements : 442-0740



## LE CLUB DE GÉNÉALOGIE DE LONGUEUIL

*Un lieu de recherche et d'apprentissage*

Situé au 763, rue Després, au sous-sol de la succursale Claude-Henri-Grignon, le Club de généalogie de Longueuil regroupe des personnes intéressées à la recherche généalogique, à l'histoire des familles et à la petite histoire du Québec.

Le club possède de multiples outils de recherche : livres, répertoires, périodiques, microfiches, microfilms et logiciels. Il organise des cours de formation et publie et vend des livres. Les membres ont accès à près de 5 000 titres ainsi qu'à plusieurs banques de données, dont la BMS2000 qui comprend plus de trois millions de fiches.

Renseignements : Club de généalogie de Longueuil, 670-1869 [www.club-genealogie-longueuil.qc.ca](http://www.club-genealogie-longueuil.qc.ca)

# Urbanisme, permis et inspection

**Saviez-vous que vous devez vous procurer un permis ou un certificat d'autorisation avant...**

- d'effectuer des travaux à votre résidence ou votre établissement commercial ou industriel ?
- d'ouvrir un local commercial ou industriel ?
- d'installer une enseigne ?

Alors si, à titre de propriétaire ou d'entrepreneur, vous vous sentez concerné, voici pourquoi ces documents sont requis.

## AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR OU EXTÉRIEUR

### POURQUOI EXIGE-T-ON UN PERMIS ?

L'émission d'un permis de construction permet avant tout au Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection de vérifier la conformité des travaux réalisés par rapport aux différents règlements municipaux, provinciaux et fédéraux. Il s'agit, entre autres, de vérifier si les normes suivantes sont respectées :

- la conformité de la construction (agrandissement, rénovation, etc.);
- les distances par rapport aux limites du terrain et du bâtiment principal;
- la superficie et la hauteur des bâtiments accessoires (cabanon, garage détaché, etc.);
- les matériaux de revêtement extérieur utilisés;
- la localisation des espaces de stationnement;
- l'installation d'équipement utilitaire (foyer, piscine, thermopompe, etc.);
- la capacité des réservoirs de mazout et de gaz propane ainsi que le respect des normes d'installation.

D'ailleurs, un permis de démolition est également requis avant de procéder à ce type de travaux. Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

s'assure ainsi du développement harmonieux de chaque quartier. Le permis de construction représente aussi une garantie pour le propriétaire, car il lui évitera bien des problèmes lorsque viendra le moment de vendre sa propriété ou son bâtiment.

### QUELQUES EXCEPTIONS

Par contre, dans certains cas, aucun permis n'est exigé. Il faut toutefois respecter des règles précises. Ces exceptions concernent entre autres :

- l'emplacement d'un poteau et d'une corde à linge;
- l'emplacement, pour le remisage de caravanes, d'autocaravanes, de remorques et de tout autre véhicule;
- l'installation d'une clôture ou d'une antenne parabolique;
- l'installation d'un abri d'auto temporaire pour la période hivernale;
- la plantation d'arbres et d'arbustes;
- les travaux dont la valeur est inférieure à 1 000 \$;
- les ventes-débaras.

Pour connaître les dispositions de la réglementation en vigueur, vous pouvez joindre un représentant du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection au **463-7083**.



## SOYEZ À VOS AFFAIRES !

### PROCUREZ-VOUS UN CERTIFICAT D'AUTORISATION

L'improvisation n'est pas de mise lorsqu'il s'agit de se lancer en affaires. Il faut bien se renseigner et prendre le temps d'analyser tous les aspects : l'emplacement de l'établissement, la superficie et les commodités des locaux, les permis requis, etc.

Par conséquent, pour faire les bons choix, voici les principales étapes que vous devez suivre avant de procéder à l'ouverture de votre entreprise :

- vérifier si l'usage de l'entreprise est conforme au zonage de l'immeuble ou du secteur convoité;
- vérifier si le local correspond à la superficie souhaitée;
- entreprendre les démarches auprès du propriétaire de l'immeuble afin de vérifier les modalités de location;
- remplir la demande de certificat d'autorisation pour l'ouverture d'une nouvelle entreprise ou pour le changement d'usage;
- signer le bail seulement après avoir reçu le certificat d'autorisation permettant l'ouverture de l'entreprise ou le changement d'usage;
- vérifier les normes applicables à l'installation d'enseignes (nombre et types d'enseignes permis);
- remplir la demande de certificat d'autorisation permettant l'installation de l'enseigne.

## VENTE EXTÉRIEURE

Tout commerçant doit également savoir qu'avant de pouvoir procéder à une vente extérieure (sous la tente), celle-ci devra être préalablement autorisée par le conseil d'arrondissement. Les séances du conseil d'arrondissement se tenant mensuellement, il est fortement recommandé de soumettre votre demande à l'avance.

Pour remplir une demande de certificat d'autorisation ou de permis de construction, vous devez vous présenter au comptoir du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection et avoir en votre possession certains documents (exemple : certificat de localisation). Il est donc fortement conseillé de vous renseigner avant de vous déplacer.

## CONSEIL

**Aucun bail ou acte de vente ne doit être signé avant l'obtention du certificat d'autorisation permettant l'usage de l'entreprise. Si le propriétaire de l'immeuble convoité insiste, veillez à ajouter une clause dans le bail ou le contrat afin que celui-ci soit conditionnel à l'obtention de votre certificat d'autorisation.**



**Renseignements : Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection, 777, rue d'Auvergne, 2<sup>e</sup> étage – 463-7083**

# Déneigement et matières recyclables

*La collaboration de tous est requise!*

Neige, grésil, tempête, verglas, glace, nul ne sait ce que l'hiver nous réserve. L'efficacité et la rapidité des opérations de déneigement peuvent, par contre, être assurées si les rues ne sont pas encombrées par des ordures ménagères ou par des véhicules stationnés. C'est la raison pour laquelle les citoyennes et les citoyens sont invités à respecter certaines règles.



## STATIONNEMENT DE NUIT

Du 15 novembre au 15 avril, du lundi au vendredi entre 2 h et 6 h, le stationnement de nuit est interdit dans les rues de l'arrondissement du Vieux-Longueuil. Par contre, durant cette période, il y a tolérance la nuit du vendredi au samedi et du samedi au dimanche, de même que les jours fériés. En tout temps, vous devez respecter la signalisation existante. Cette tolérance ne s'applique toutefois pas aux camions.

## REMORQUAGE DES VÉHICULES

Le lendemain d'une chute de neige importante ou lorsque la neige s'accumule en bordure de rue, il faut prendre soin de surveiller si des affiches d'interdiction de stationner ont été installées. Cette interdiction s'applique aux deux côtés de la rue.

Si vous ne respectez pas ces interdictions, vous risquez de voir votre véhicule remorqué dans une autre rue. À ce désagrément, des frais de remorquage peuvent être réclamés par un constat d'infraction et perçus par le percepteur des amendes de la cour municipale. Cette procédure vise à améliorer la rapidité et la qualité du déneigement.

Pour savoir où a été remorqué un véhicule, on peut appeler le Service de la police au 463-7087.

## CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- Ne pas déposer de neige en bordure de la rue ou sur les trottoirs;
- Ne pas déposer de neige près ou sur une borne-fontaine; le pourtour d'une borne-fontaine doit toujours demeurer dégagé. On doit respecter l'espace équivalent à un rayon de 1,5 mètre (5 pieds);
- Ne jamais obstruer les puisards afin d'éviter l'amoncellement d'eau au moment de la fonte des neiges.

Si jamais il y avait un risque d'inondation à cause d'une accumulation de glace dans un puisard ou si une borne-fontaine était ensevelie sous la neige, veuillez en aviser immédiatement le Service des travaux publics au 463-7084.

## ISSUES ET BALCONS DÉGAGÉS

Durant la saison hivernale, déballez votre balcon ainsi que les marches et les voies d'accès extérieures. Ne laissez jamais d'obstacles encombrer le parcours qui conduit aux issues. S'il y a urgence, les services de la police ou de la sécurité incendie pourront ainsi agir plus rapidement et efficacement.

Renseignements : 463-7028

## LES ORDURES ET LES MATIÈRES RECYCLABLES

### JAMAIS DANS LA RUE

Les ordures ménagères ou les bacs de matières recyclables doivent être déposés sur les terrains privés, le plus près possible du trottoir ou de la rue, mais jamais dans la rue. Les bacs, les sacs ou les poubelles doivent être visibles, mais ils ne doivent en aucun temps nuire au déneigement.

### DÉNEIGER ET DÉGLACER LES BACS SUR ROUES

Quant aux bacs de 360 litres, ils ne doivent pas être encombrés de neige ou de glace, car ceux-ci ne pourront pas être soulevés pour être transvidés. De plus, si les ordures ménagères ou les matières recyclables n'ont pas été ramassées, il ne faut pas les laisser en bordure de la rue, mais plutôt les déposer à nouveau lors de la prochaine journée de ramassage.

### IDENTIFIER VOTRE BAC

Il est important de bien identifier votre bac de matières recyclables. Au moment de grands vents, il arrive que des bacs soient dispersés dans les rues. En ayant inscrit votre adresse sur le bac, vous pourrez plus facilement le récupérer.

### TRIER VOS MATIÈRES RECYCLABLES

Que ce soit dans le petit bac ou le bac sur roues, il est important d'écraser, de déchirer ou de découper les boîtes de carton afin qu'elles prennent le moins d'espace possible.

Dans le petit bac, déposez un sac de papier dans lequel vous accumulez tout le papier et le carton et, à côté de ce sac, vous placez le métal, le plastique et le verre en vrac.

Pour les bacs sur roues (360 litres), n'oubliez pas que le bac vert est réservé au papier et au carton et le bac gris aux autres matières.

## DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES !

Il n'y aura pas d'enlèvement des matières recyclables les 25 et 26 décembre ainsi que les 1<sup>er</sup> et 2 janvier.



Quant aux ordures ménagères, elles seront ramassées le mardi et le jeudi.



# Parc régional de Longueuil



*Pour les amateurs de plein air et de sports d'hiver*

## PAVILLON D'ACCUEIL 1895, RUE ADONCOUR

Ouvert du dimanche au jeudi de 9 h à 22 h 30, le vendredi et le samedi de 9 h à 23 h. Cet horaire sera en vigueur dès que la température permettra la tenue des activités hivernales.

- Casse-croûte ouvert à 10 h;
- Boutique de location : équipement de ski de fond (vente de cire), traîneau trois skis et tapis magique;
- Premiers soins donnés par le personnel.

## GLISSADE

Située à proximité du pavillon d'accueil, la butte est un endroit sécuritaire pour glisser en famille !

- Éclairage jusqu'à 22 h 30;
- Surveillance durant les périodes de grande affluence;
- Pratique de la planche à neige permise de 9 h à 10 h 30 et de 18 h à la fermeture.



## PATINAGE LIBRE

Pour les amoureux du patinage, un étang glacé d'une superficie de 4 500 m<sup>2</sup> entretenu tout l'hiver avec une surfaceuse.

- Ouvert du dimanche au jeudi de 9 h à 22 h 30, le vendredi et le samedi de 9 h à 23 h.
- Les patineurs ont accès à un refuge chauffé, une aire centrale de repos, un coin avec foyer, un éclairage en soirée et de la musique d'ambiance.

## RELAIS 1798, CHEMIN DU LAC

Ouvert samedi et dimanche de 10 h à 17 h, lorsque les conditions de ski de fond sont favorables.

- Refuge pour les skieurs de fond;
- Boissons et collations;
- Aménagement pour fartage intérieur;
- Services sanitaires et de premiers soins;
- Stationnement accessible en tout temps (intersection du boulevard Jean-Paul-Vincent et du chemin du Lac).



## SKI DE FOND

Amateurs de ski de fond, venez découvrir des sentiers travaillés mécaniquement et profitez aussi de la gamme de services adaptés à vos besoins !

- 12,5 km dont 5,7 km éclairés;
- 1,3 km de sentiers de ski de fond damés pour le « pas du patineur »;
- Cours de ski de fond;
- Clinique de fartage;
- Randonnée de ski de fond à l'extérieur du parc.



## MARCHE EN PLEIN AIR **NOUVEAU**

### SENTIER DE MARCHE « CŒUR EN MOUVEMENT »

Pour améliorer sa santé et pour observer la nature !

Inauguré le 12 septembre dernier, le sentier « Cœur en mouvement » est accessible douze mois par année. Balisé sur une distance de trois kilomètres, son point de départ est situé à proximité du pavillon d'accueil. Une signalisation adaptée permet aux marcheurs de connaître, tout au long du parcours, la distance parcourue et de mesurer ainsi leur progrès.

Ce projet est une initiative de la Fondation des maladies du cœur, en collaboration avec l'arrondissement du Vieux-Longueuil, Kino-Québec, la Régie régionale de la santé et des services sociaux et du Club de marche « Bon pied, bon cœur ».

## CLUB DE MARCHE « BON PIED, BON CŒUR »

Depuis 1996, les membres du Club de marche « Bon pied, bon cœur » se réunissent tous les mardis et jeudis à 19 h 30 à l'entrée du pavillon d'accueil pour parcourir les sentiers du parc. Cette activité est gratuite et volontaire; il n'y a aucune obligation d'assurer une présence assidue. Des sorties extérieures sont également offertes de façon sporadique.

Renseignements : 468-3333

## PROGRAMMES DU PARC RÉGIONAL

Renseignements : 468-7642

## PASSION NATURE

Des expositions, des conférences, des ateliers et des sorties avec des thématiques de plein air et de nature pour tous, débutants, initiés, enfants, adultes, familles, adolescents et aînés.



## FOUS DE L'HIVER

**GRATUIT !**

Quatre dimanches fous, fous, fous !

12 et 26 janvier,  
9 et 23 février  
de 11 h à 16 h



Animation pour toute la famille, des activités différentes à chacune de vos visites et des personnages animés. Remis la fin de semaine suivante en cas de mauvaises conditions climatiques.

## ÇA BOUGE DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES AU PARC RÉGIONAL DE LONGUEUIL

Et la tradition se poursuit !

## LA MARCHÉ FÉRIQUE DE NOËL

Samedi 21 décembre de 19 h à 22 h

Une randonnée animée dans les rues lumineuses de Collectivité nouvelle afin d'apprécier les décorations de Noël. Coût : 2 \$/personne

## ANIMATION SPÉCIALE PENDANT LES FÊTES !

**GRATUIT !**

Horaires modifiés : ouvert les 25 et 26 décembre, 1<sup>er</sup> et 2 janvier de 9 h à 17 h

- Les 25 décembre et 1<sup>er</sup> janvier de 12 h à 16 h, des musiciens vous invitent à revivre le répertoire de musique traditionnelle. Avec les Oui-Oui chérie et la chanteuse Odette.
- Les 26 décembre et 2 janvier, tenue de spectacles jeune public afin de prolonger les fêtes avec vous, à 12 h 30, 14 h et 15 h 30. Avec « Le Noël d'Adélie » de la Boîte animée, et le magicien Marc-Ambulles.

**D'UNE SUPERFICIE DE 1,85 KM<sup>2</sup>, LE PARC RÉGIONAL DE LONGUEUIL EST LE LIEU PRIVILÉGIÉ POUR LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR ET IL EST ACCESSIBLE À TOUS !**

Pour plus de détails, consultez l'édition du 11 décembre du *Guide loisir, culture et vie communautaire*.

Parc régional de Longueuil  
1895, rue Adoncour (intersection boulevard Curé-Poirier Est)  
Renseignements : 468-7619

